



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 7 du 11 octobre 2017

Rapport de la Cour des comptes et formation des enseignants : le Sgen-CFDT demande la poursuite de la réforme

Le Sgen-CFDT partage les premiers constats de la Cour des comptes sur la formation des enseignants et des personnels d'éducation. Aussi, demande-t-il la poursuite de la réforme. Pour une formation professionnelle en alternance intégrée et progressive, le Sgen-CFDT préconise :

- un continuum de formation, de la licence aux premières années de titularisation, pour mieux répondre aux exigences des métiers de professeur et de Conseiller principal d'éducation (CPE);
- deux années consécutives de formation au sein d'un master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) qui respecte la réforme du cycle Licence-Master-Doctorat (LMD);
- une formation qui permette une activité de recherche et un regard réflexif sur les pratiques professionnelles;
- une mise en responsabilité progressive des stagiaires pour se préparer à l'exercice du métier;
- une formation en alternance rémunérée pour financer les études et permettre la mixité sociale;
- des concours en fin de M2 pour recruter des enseignants et des personnels d'éducation sur des épreuves professionnelles;
- le maintien de l'alignement des niveaux de recrutement et de formation des enseignants et des personnels d'éducation entre premier et second degrés;
- une titularisation renouvelée, première étape du parcours de formation continuée.

Le Sgen-CFDT réitère son attachement au rôle des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) dans l'universitarisation de la formation des enseignants. La place des concours de recrutement ne doit pas entraver la qualité de cette formation, laquelle doit aussi répondre aux exigences du métier. La proposition qui est faite par la Cour des comptes d'organiser les épreuves des concours sur deux ans en fin de L3 (épreuves d'admissibilité) et en M1 (épreuves d'admission) ne satisfait pas le Sgen-CFDT. Les concours de recrutement placés aujourd'hui en fin de M1 sont une anomalie dans le système universitaire français et c'est pourquoi le Sgen-CFDT a fait le choix de demander un repositionnement en fin de M2 pour à la fois garantir la cohérence du dispositif de

formation, en particulier au sein des masters MEEF, et s'émanciper de la tutelle de l'employeur. Il devient maintenant nécessaire de mener une réflexion plus globale sur les concours de recrutement, la nature des épreuves et le rôle des jurys de titularisation dans le dispositif actuel de formation.